

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83400035.8

51 Int. Cl.³: **A 41 D 13/00**
// A41D3/00, A41D27/20

22 Date de dépôt: 07.01.83

30 Priorité: 08.01.82 FR 8200184

71 Demandeur: **Bourlon de Rouvre, Marie-Diane, Casa de Correo Principal Apartado 1431, Palma de Mallorca Baleares (ES)**

43 Date de publication de la demande: 03.08.83
Bulletin 83/31

72 Inventeur: **Bourlon de Rouvre, Marie-Diane, Casa de Correo Principal Apartado 1431, Palma de Mallorca Baleares (ES)**

84 Etats contractants désignés: **AT CH DE IT LI**

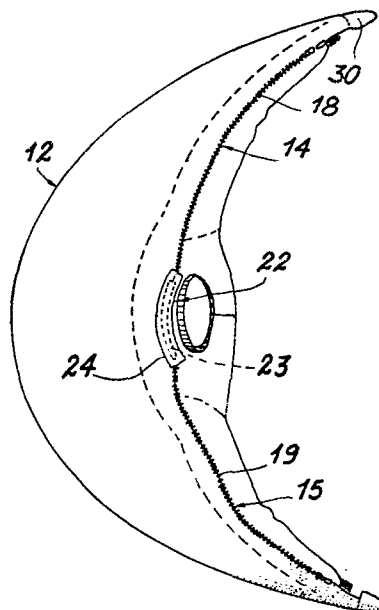
74 Mandataire: **Barbin le Bourhis, Joel, Societe Internationale 19, rue de la Paix, F-75002 Paris (FR)**

54 **Vêtement de skieur muni de moyens de freinage.**

57 Vêtement de skieur, notamment anorak, muni d'une voile de freinage.

Selon l'invention, la voile de freinage (12) comporte deux bordures d'assemblage (18, 19) fixées aux manches dudit vêtement, de préférence par l'intermédiaire de fermetures à glissières (14, 15).

L'anorak comporte un sac de rangement interne.





0084987

VETEMENT DE SKIEUR MUNI DE MOYENS DE FREINAGE

L'invention concerne un vêtement de skieur muni de moyens de freinage, typiquement une voile de freinage, permettant de ralentir et alléger le skieur peu expérimenté, lorsqu'il aborde des parcours difficiles pour lui.

5 On connaît un appareil d'assistance à la pratique du ski essentiellement constitué par une voile de freinage comportant une pluralité de moyens d'accrochage, notamment au niveau du cou, du thorax, des bras, des poignets et des jambes de l'utilisateur. Cette voile de freinage rend de grands services au skieur débutant en lui permettant de se familiariser aux parcours difficiles sans être paralysé par la peur lorsqu'il se trouve face à une dénivellation importante et que sa vitesse augmente. En revanche, les nombreux points d'accrochage de la voile sont à l'origine d'une perte de temps appréciable, surtout si on considère que l'utilisateur éprouve généralement le besoin de ne porter cette voile que
10 lorsque cela est réellement nécessaire, la cape très ample qu'elle constitue en d'autres circonstances (pente douce, utilisation d'une remontée mécanique) étant plutôt ressentie comme une gêne.
15

L'un des buts de l'invention est de perfectionner la voile de freinage pour que celle-ci entrave le moins possible les mouvements du skieur.
20

Un autre but de l'invention est de permettre une mise en place extrêmement rapide de cette voile de freinage.

Un autre but de l'invention est de permettre le camouflage total de la voile de freinage en période de non utilisation.

25 Ces buts sont atteints grâce à la combinaison d'une voile de freinage modifiée à un vêtement de skieur à manches tel que, par exemple, un anorak ou blouson analogue.

Plus précisément, l'invention concerne donc un vêtement de skieur muni de moyens de freinage formant, par exemple, blouson ou anorak, ce
30 vêtement étant pourvu de manches, caractérisé en ce qu'il comporte ou est associé à une voile de freinage comportant deux bordures d'assemblage respectivement montées, de préférence de façon amovible, auxdites manches et deux moyens de fixation aux jambes, connus en soi, raccordés à la partie inférieure de ladite voile.

35 De préférence, chaque bordure d'assemblage de la voile et la manche correspondante du vêtement sont respectivement pourvus d'une moitié de fermeture à glissière pour permettre une liaison continue entre ladite bordure d'assemblage et ladite manche, en période d'utilisation.

Ainsi, si on compare la structure décrite ci-dessus à celle de la voile de freinage antérieure, on constate que les moyens de fixation au cou et au thorax sont supprimés tandis que les moyens de fixation aux bras de l'utilisateur sont modifiés pour une plus grande aisance des mouvements. D'autre part, on a constaté que cette liaison continue des bordures d'assemblage et des manches assure une meilleure stabilité de la voile lorsqu'elle est gonflée par le vent (absence d'effets de ballonnement et d'enroulement autour des bras) ainsi qu'une meilleure efficacité de freinage et d'allègement du skieur, en raison notamment de l'absence de passages de fuites non contrôlés autour des bras.

L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront mieux à la lumière de la description qui va suivre d'un mode de réalisation actuellement préféré d'un vêtement de skieur conforme à l'invention, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 représente un skieur utilisant le vêtement selon l'invention ;
- la figure 2 illustre une vue de dessus du vêtement supposé en phase d'utilisation ;
- la figure 3 représente le vêtement vu de dos, illustrant une phase de déploiement de la voile de freinage ;
- la figure 4 représente une vue de profil en coupe du même vêtement, illustrant une phase de rangement de la voile de freinage ; et
- la figure 5 illustre une vue de détail d'une poche formant moufle définie dans la voile de freinage.

En se reportant au dessin, le vêtement de skieur selon l'invention est essentiellement constitué par l'association d'un anorak 11 d'allure générale classique et d'une voile de freinage 12. Cette dernière est essentiellement raccordée à l'anorak 11, en période d'utilisation, le long des manches 13 grâce à des fermetures à glissière 14,15 et aux jambes de l'utilisateur par des lanières de fixation 16,17, connues en soi, rattachées à la partie inférieure de la voile 12 en deux points espacés. Plus précisément, la voile 12 comporte deux bordures d'assemblage 18,19 dans le prolongement l'une de l'autre et munies chacune, d'une moitié de fermeture à glissière 14a, 15a, respectivement, tandis que chaque manche 13 porte l'autre moitié 14b, 15b, de ladite fermeture à glissière. Chaque bordure d'assemblage 18,19 est prolongée par une poche formant moufle 30 (figure 5), cette poche étant éventuellement matérialisée par une

portion de ladite voile de freinage resserrée sur elle-même par un fronçage élastique 31 de son ouverture.

Un sac de rangement 20 de la voile de freinage est logé à l'intérieur de l'anorak 11 dans sa région dorsale. Le montage par les fermetures à glissière peut permettre une séparation totale entre la voile et l'anorak. Dans ce cas, on peut prévoir un moyen d'accrochage rapide tel qu'un bouton-pression placé entre une portion 21 du bord de la voile située entre les deux bordures d'assemblage et l'encolure de l'anorak. On peut aussi prévoir que cette portion 21 soit cousue à l'anorak au voisinage de l'ouverture du sac, laquelle est située au niveau de l'encolure de l'anorak. Dans les deux cas le col 22 de ce dernier est muni d'une échancrure horizontale 23 dans la partie dorsale, pour le passage de la voile. Le col comporte alors avantageusement un rabat de camouflage 24 de ladite échancrure, ce rabat et la partie voisine de l'anorak étant éventuellement pourvus de pièces de tissu à griffes et à boucles coopérantes 25a, 25b, (tissu bien connu du public sous la marque de fabrique VELCRO) pour la fermeture de l'échancrure 23, lorsque la voile de freinage n'est pas utilisée.

Le sac de rangement 20 est en tissu imperméable pour éviter une sensation de froid humide dans le dos, après le rangement de la voile de freinage éventuellement chargée d'un peu de neige. D'autre part, la surépaisseur due au sac 20 renfermant la voile 12 peut être rendue totalement invisible lorsque le matelassage d'isolation thermique de l'anorak est suffisamment épais. Dans ce cas, le sac de rangement 20 est agencé dans l'épaisseur de la partie dorsale de l'anorak 11, en lieu et place d'une partie dudit matelassage.

Si on désire que la présence de la voile en période de non utilisation soit totalement indécélable, on peut aussi prévoir des rabats de camouflage des moitiés de fermeture à glissière 14b, 15b, portées par les manches 13. On dispose alors d'un anorak d'aspect extérieur parfaitement normal, susceptible de se transformer néanmoins, le moment venu, en un dispositif de freinage et d'allègement permettant au skieur de se perfectionner.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit, mais comprend tous les équivalents techniques des moyens mis en jeu si ceux-ci le sont dans le cadre des revendications qui suivent.

REVENDEICATIONS

1. Vêtement de skieur muni de moyens de freinage formant par exemple blouson ou anorak, ce vêtement étant pourvu de manches (13), caractérisé en ce qu'il comporte ou est associé à une voile de freinage (12) comportant deux bordures d'assemblage (18,19) respectivement montées, de
5 préférence de façon amovible, auxdites manches et deux moyens de fixation aux jambes (16,17), connus en soi, raccordés à la partie inférieure de ladite voile.

2. Vêtement de skieur selon la revendication 1 caractérisé en ce que chaque bordure d'assemblage précitée et la manche correspondante
10 sont respectivement pourvues d'une moitié de fermeture à glissière (14 ou 15).

3. Vêtement de skieur selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comporte un sac de rangement (20) de ladite voile de freinage, situé à l'intérieur dudit vêtement, dans sa région dorsale.

15 4. Vêtement de skieur selon la revendication 3 du type comportant un matelassage d'isolation thermique, caractérisé en ce que ledit sac de rangement est agencé dans l'épaisseur de ladite partie dorsale, en lieu et place d'une partie dudit matelassage.

5. Vêtement de skieur selon la revendication 3 ou 4, caractérisé
20 en ce que ledit sac de rangement (20) est en tissu imperméable.

6. Vêtement de skieur selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisé par un moyen d'accrochage rapide tel qu'un bouton-pression placé entre une portion (21) du bord de ladite voile située entre les deux bordures d'assemblage (18, 19) et l'encolure dudit vêtement.

25 7. Vêtement de skieur selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisé en ce que l'ouverture dudit sac de rangement est située au voisinage du col (22) dudit vêtement et en ce qu'une portion (21) du bord de ladite voile située entre les deux bordures d'assemblage est fixée audit vêtement, par exemple par couture, au voisinage de l'ouverture dudit sac de rangement et en ce que le col (22) dudit vêtement com-
30 porte une échancrure horizontale (23) dans la partie dorsale pour le passage de ladite voile.

8. Vêtement de skieur selon la revendication 7, caractérisé en ce que ledit col comporte un rabat de camouflage (24) de ladite échancrure, ce rabat et la partie voisine dudit vêtement étant éventuellement
35 pourvus de pièces (25a, 25b) de tissu à griffes et boucles coopérantes pour la fermeture de ladite échancrure lorsque ladite voile de freinage n'est pas utilisée.

9. Vêtement de skieur selon l'une des revendications 2 à 8, caractérisé en ce que chaque manche est pourvue d'un rabat de camouflage de la moitié de fermeture à glissière correspondante.

10. Vêtement de skieur selon l'une des revendications précédentes,
5 caractérisé par une poche formant moufle (30) ménagée dans le prolongement de chaque bordure d'assemblage, cette poche étant éventuellement matérialisée par une portion de ladite voile de freinage resserrée sur elle-même par un fronçage élastique (31) de son ouverture.

1.1

FIG. 1

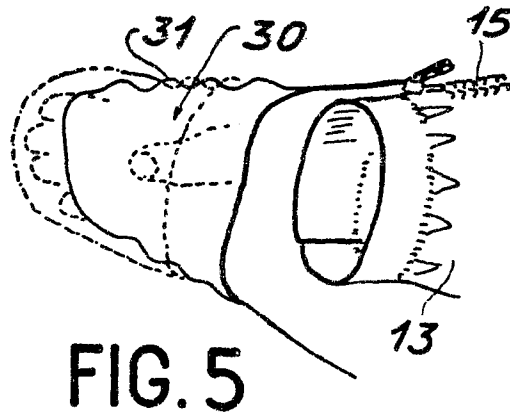
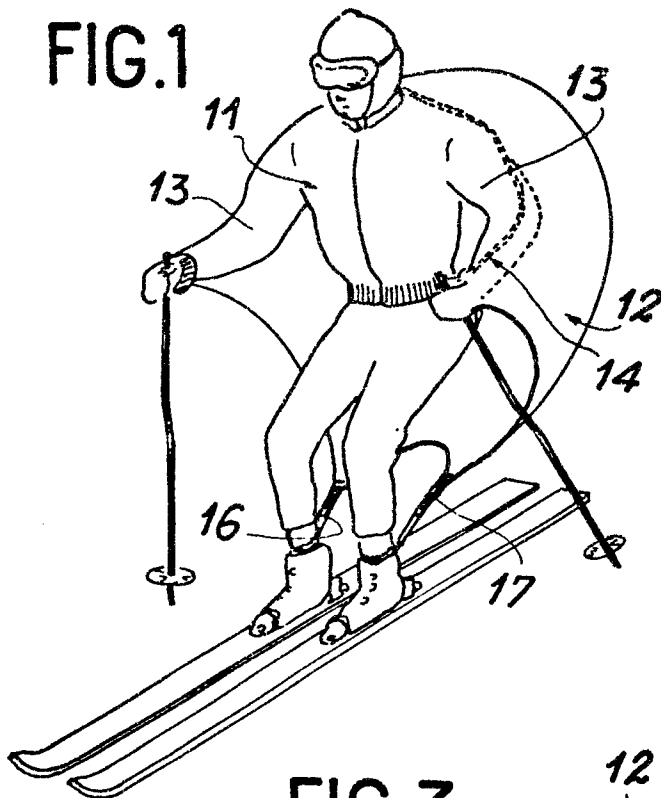


FIG. 5

FIG. 2

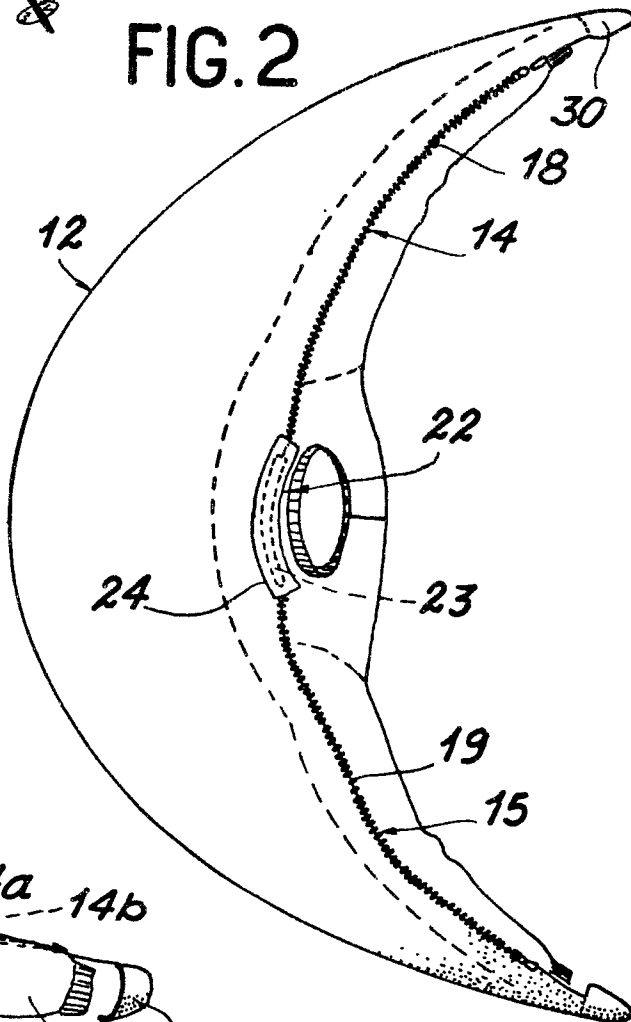


FIG. 3

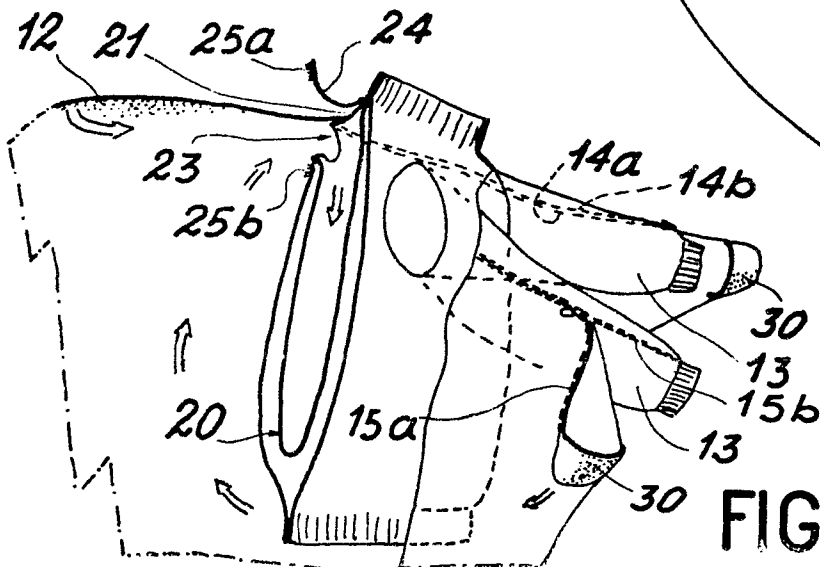
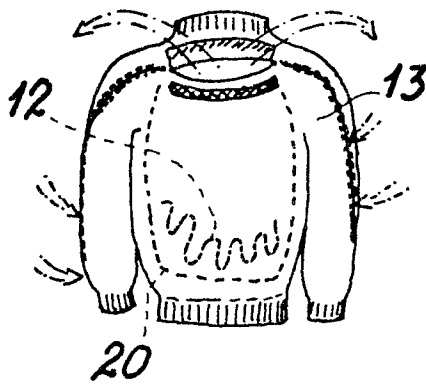


FIG. 4

0084987



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 83 40 0035

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	FR-A- 824 184 (M. THIRRING)		A 41 D 13/00 A 41 D 3/00 A 41 D 27/20
A	CH-A- 520 483 (R. STRAUMANN)		
A	FR-A-2 181 487 (M. EYMARD)		
A	CH-A- 377 297 (LS. MAGISTRIS)		
A	GB-A-1 561 459 (COSMOS INTERNATIONAL GARMENT MANUFACTURERS LTD.)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 41 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-04-1983	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			